

Logements sociaux, les Masques tombent

Après plus de 4 mandats, le constat sur la construction de logements sociaux est impitoyable : 9% de construction de logements sociaux à Marguerittes. On est loin des 20 % requis par les Lois SRU et d'une politique sociale responsable que le Maire de Marguerittes claironne lors de ses différents discours.

Des questions se posent.

Pourquoi avoir attendu presque 30 ans de mandats pour se rendre compte de cet état de fait ?

Pourquoi ne pas avoir mis en place une politique cohérente, rationnelle, progressive et apaisée de construction de logements sociaux.

Aujourd'hui, le maire répond à cette déficience par l'absurde: on essaye avec imprudence de densifier le secteur de Praden; avec une nouvelle fois, un manque de réflexion sur les conséquences sociologiques et humaines des habitants de ce secteur.

Augmentations d'impôts ...

C'est bien 2% d'augmentation d'impôts locaux que la majorité au conseil municipal a voté lors du débat budgétaire et dont les Marguerittois devront s'acquitter. Cette augmentation prévisible était-elle évitable ?

A plusieurs reprises nous avons attiré l'attention sur les dérives des différents budgets proposés par la Mairie et en particulier sur les budgets de fonctionnement qui ont dévié d'année en année. Solution : On pourrait demander aux cumulards (retraité, maire, conseiller général, vice président de l'agglo) un geste comme les grands patrons du CAQ 40.

Cette augmentation n'est pas la seule : réajustement du taux d'imposition du fait de l'inflation, 4ème taxe de l'agglo aggravée par les dérives du TCSP – et l'augmentation prévisible de l'impôt sur le revenu. On nous prépare à des lendemains difficiles.

TCSP (Tram BUS) : l'agglo condamnée Marguerittes ridiculisée ...

Nous relevons que l'agglo de Nîmes a été condamnée le 12 Juillet 2011 par le tribunal administratif (T.A) à l'arrêt des travaux et la remise en état des lieux. Au-delà du coût de la condamnation par le T.A 837 000 euros par mois de retard de travaux à payer aux entreprises, on ne peut qu'être triste pour ces 51 arbres emblématiques - pour la plupart bicentennaires et en bon état de santé qui ont été abattus sans aucun discernement et sans aucun esprit écologique.

En tant que Marguerittois on peut aussi regretter l'image donnée de notre commune par nos représentants à l'agglo de Nîmes Messieurs W.Portal Président des transports et Vivian Mayor (lire l'article LA CACADE paru dans les pages de la gazette de Nîmes) qui par manque de discernement ont été les initiateurs et les suivistes aveugles de la politique stupide du Président de l'agglo de Nîmes. Bravo aux contribuables de l'ASPIQ qui ont mené un combat justifié.



Avec votre
smartphone,
scannez le flashcode
et retrouvez nous
directement sur
notre espace web
ou via Facebook.

Entêté vous avez dit !!

Après des années de « discutaille » la municipalité a acheté l'ancienne chapelle située rue du Marché, cadastrée AH n°621 pour 260 m² et appartenant à la SCI «La Tuilerie» (M. ALLEZ). Le prix de l'immeuble à 165.000 euros ; si cet achat est une bonne chose pour le patrimoine de la commune on peut se poser la question – pourquoi avoir attendu tant d'années (plus de 20 ans) pour acquérir ce bien qui depuis a subi de nombreuses détériorations et qui devenait un danger pour les riverains ?
Quel sera le coût de la rénovation de cet édifice ?

www.marguerittes-autrement.fr

URBANISATION PRADEN

A l'occasion des audiences des 28 et 30 juin 2011, le Tribunal Administratif de Nîmes n'a pas jugé utile de statuer sur les recours déposés par le Comité de Quartiers de Marguerittes et certains riverains proches du champ de foire.

En effet la municipalité de Marguerittes avait retiré ces dossiers en date du 26 janvier 2011. Monsieur le Maire et ses colistiers ont certainement pris conscience de leur piètre qualité et de leur non-conformité.

Il est fort regrettable que le tribunal Administratif n'ait pas condamné la municipalité à minima au règlement des frais de justice.

Le tribunal, n'en a pas terminé, nous restons dans l'attente du jugement d'autres procédures que nous avons déposées.

Riverains, opposants à ce projet irréaliste et dangereux restez confiants, rejoignez nous, dans ce combat mené dans l'intérêt de tous les Marguerittois.

Enquête publique sur la création d'une zone de rétention « végétalisée » ...

On peut se féliciter de la décision de la commune de créer une zone de rétention végétalisée d'environ 1,9 Ha sur la plaine en zone NC.

Cette réalisation permettra d'absorber les rejets dus à l'extension de la station d'épuration (15000 équivalent /habitant à 27000 équivalent /habitant : Marguerittes, Saint Gervasy et Cabrière,) permettant d'améliorer d'eau rejetée par la station d'épuration dans le Vistre de meilleure qualité .

En ce qui concerne le comité de quartier de Marguerittes, nous avons demandé au commissaire enquêteur, même si cette zone est hors limite définie par Natura 2000 :

- une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000
- de s'assurer que cette réalisation ne génère pas des troubles sur l'écosystème et sur l'environnement (odeurs, insectes, oiseaux.)
- que cette réalisation soit conforme aux directives européennes en vigueur.

Enfin, nous espérons que le coût des travaux soit partagé au prorata du nombre d'habitants entre les trois communes concernées. (Marguerittes, Saint Gervasy et Cabrière)

COMITE DE QUARTIERS

de MARGUERITTES

Bulletin n°5 - 3e Trimestre 2011

Les BREVES

La lecture d'un certain nombres de documents émanant des représentants syndicaux du personnel Municipal de Marguerittes nous a alertés sur la dégradation préoccupante des relations sociales et humaines entre l'autorité municipale et le personnel municipal.

En tant que comité de quartiers nous déplorons cet état de fait qui risque de pénaliser le bon fonctionnement des services municipaux et ces conséquences pour nos concitoyens. Nous demandons aux élus que ces relations conflictuelles s'apaisent et qu'elles soient basées sur la pédagogie et non sur l'autoritarisme tout en respectant les droits sociaux et humains.

LE NOUVEAU CHAMP DE FOIRE

Appréciations !

L'esthétique et la convivialité de ce nouvel espace festif

Regrettons !

La volonté de la municipalité de le réduire à minima.

L'espace existe mais Monsieur le Maire et ses adjoints préfèrent le consacrer à une urbanisation délirante. Nous aurions préféré plus d'espace pour installer les forains. Une voie de circulation contre les arènes plus large car celle-ci, 365 jours sur 365 est empruntée par les Marguerittois et par des bus.

Nous n'osons pas imaginer ce qu'il en sera si la municipalité va au bout de son projet d'urbanisation de ce secteur.

BULLETIN D'ADHESION

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

CP:

VILLE:

EMAIL:

TEL:

FAX:

ADHESION: COUPLE / CELIBATAIRE / T. REDUIT

Adhésions: Couple 35€ - Célibataire 20€ - Tarif Réduit 10€ (-25ans).
Merci de libeller votre chèque à l'ordre du «Comité de Quartiers de Marguerittes».